



VP

## DECISION N° 397

« Commande Publique » Autres contrats

CONVENTION MAIRIE DE POMPEY / ASSOCIATION FLI  
(FAMILLE LOISIRS INFORMATION) « SECTION JEUX »  
JOURNEE CITOYENNE DU 12 AVRIL 2025

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de L'association FLI d'organiser une animation « Jeux de société » durant la journée citoyenne le samedi 12 avril 2025.

Le Maire,

### D E C I D E

- de signer une convention avec l'association FLI (Famille loisirs Information) représentée par Monsieur Jean-Luc GILLOT président dont le siège se situe 19 rue de la Mine à POMPEY, et avec la section FLI Jeux représentée par son responsable Monsieur ROHMER.
- Cet atelier est prévu suivant le planning suivant : samedi 12 avril 2025 de 10 h 00 à 17 h00.
- Cette intervention est organisée à titre gratuit, aucune rémunération ne sera versée par la ville à l'association.

Pompey, le 28 mars 2025

Le Maire,

  
Laurent TROGRILIC

